

LETTRE D'ENTENTE 2010-2015 – NUMÉRO 16

ENTRE D'UNE PART :

**LA FÉDÉRATION NATIONALE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DU QUÉBEC
(FNEEQ-CSN)**

ET

D'AUTRE PART,

LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION DES COLLÈGES (CPNC)

CONCERNANT L'ANNEXE VII-2 « AUTORISATION PROVISOIRE DE PROGRAMME »

ATTENDU l'autorisation provisoire pour le Programme de *Gestion de commerces* (410.D0) autorisée pour les années 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science (MESRS) au Cégep de Thetford;

ATTENDU l'analyse en cours concernant la demande d'autorisation permanente;

ATTENDU le point 03 de l'Annexe VII-2 Autorisation provisoire de programme

03. Une autorisation provisoire de programme vise un maximum de trois (3) cohortes et ne peut excéder neuf (9) ans.

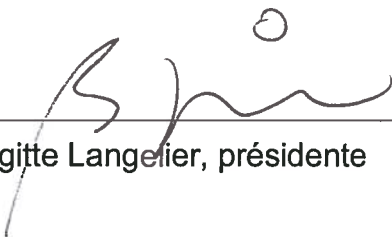
Aux fins de l'autorisation provisoire du Programme de *Gestion de commerces* (410.D0) au Cégep de Thetford pour l'année d'engagement 2015-2016, les parties nationales conviennent de remplacer le texte du point 03 par le texte suivant :

03. Une autorisation provisoire de programme vise un maximum de quatre (4) cohortes et ne peut excéder neuf (9) ans.

EN FOI DE QUOI, les parties nationales ont signé à Montréal, ce 27^e jour du mois de mars 2015.

**POUR LE COMITÉ PATRONAL DE
NÉGOCIATION DES COLLÈGES (CPNC)**

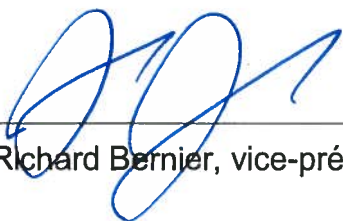
**POUR LA FÉDÉRATION NATIONALE DES
ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DU
QUÉBEC (FNEEQ-CSN)**



Brigitte Langelier, présidente



Caroline Senneville, présidente



Richard Bernier, vice-président



Nicole Lefebvre, vice-présidente